



Mairie de Montrottier

69770 MONTROTTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2026

Procès-Verbal

Présidence de séance : Monsieur Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 juin 2026

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

ORDRE DU JOUR

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

FINANCES

- Département du Rhône – Partenariat territorial 2026 – Demande de subvention.
- Demande de subvention au titre des amendes de police 2026.
- Subventions aux associations 2026.

ADMINISTRATION GENERALE

- Règlementation du stationnement suite à la démolition du bâti en bordure du parking de la place du 19 mars.
- Recensement de la population 2027.
- Désignation d'un correspondant défense.
- Désignation d'un correspondant incendie et secours.
- Désignation d'un référent sécurité routière.

INTERCOMMUNALITE

- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais - convention de partenariat 2026 – Financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

POINTS D'INFORMATION

- Etat d'avancement des travaux en cours sur la commune.
- Etat des lieux sur les travaux des commissions municipales, intercommunales et les activités des syndicats.

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance : 19h35.

Quorum atteint :

Délibération n°2026-38 à 2026-46 : En exercice : 15 / Présents : 14 / Votants : 15.

Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Thomas BONNIER donne pouvoir à Jean-François POISSON.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 : Observations : Néant / Approbation : Unanimité.

Secrétaire de séance : Elodie GARIN.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « INTERCOMMUNALITE »
-- Désignation des délégués au groupement des 4 cantons. **Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

DECISION DU MAIRE N°2026-06 du 26/05/2026 – Travaux d'épavage des chemins communaux : acceptation et signature de la proposition établie par l'entreprise ETA RAMBAUD, domiciliée 3, allée du Champ de Courses, ZA LES GARELLES, 69690 BESSENAY, N° SIRET : 942 519 877 00016, pour un montant de 10 260.00 € HT soit 12 312.00 € TTC, dans le cadre de la réalisation de travaux d'épavage des chemins communaux.

FINANCES

Délibération n°2026-38

Département du Rhône – Partenariat territorial 2026 – Demande de subvention – Restructuration de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les études liées à la démolition du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AR n° 216 ont démontré les problématiques structurelles que cette démolition engendrerait pour les bâtiments de la mairie et avoisinant. La commune de Montrottier a donc dû mettre en pause le projet de requalification des espaces publics et du centre-bourg qui dépendait de la réalisation de cette démolition. Plus précisément, cette démolition a pour conséquence directe une restructuration de la mairie reposant sur des travaux de reconstruction d'un pignon en sous-œuvre, de reprise de la charpente et de l'isolation, de confortement des piliers et des fondations qui n'étaient évidemment pas prévus initialement, ainsi que de contreforts pour le maintien du pignon adossé à la parcelle voisine.

Ces travaux qui revêtent un caractère impérieux sont le « pivot » de l'ensemble des projets d'aménagement en centre-bourg et, particulièrement, du projet de requalification des espaces publics.

Monsieur le Maire ajoute que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 391 000 € HT.

Afin de mener à bien l'opération, dans le but :

- de rendre la mairie plus accessible,
- de sécuriser le cheminement des piétons et des véhicules,
- d'ouvrir l'accès à une future aire de stationnement paysagée et désimperméabilisée,
- de permettre la création d'une placette végétalisée,
- d'améliorer le cadre de vie des habitants,
- de rénover l'isolation thermique et l'étanchéité (défectueuses) de la mairie,

la commune de Montrottier sollicite ses partenaires institutionnels en vue de l'obtention de subventions. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la participation financière du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2026 à hauteur de 117 300 €.

Le plan de financement se décline de la manière suivante :

DÉPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	355 000 €	Etat – DETR 2027	195 500 €
Honoraires	36 000 €	Département du Rhône – Partenariat territorial – Appel à projets 2026	117 300 €
		Fonds propres	78 200 €
TOTAL	391 000 €	TOTAL	391 000 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de demander une subvention de 117 300 € au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2026 au titre de l'opération de restructuration de la Mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

Délibération n°2026-39

Demande de subvention au titre des amendes de police 2026 – Travaux de mise en sécurité de l'intersection de la rue Malagoutte, du chemin des Châtaigniers et de la RD7.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide financière du Département du Rhône au titre des amendes de police 2026 dans le cadre du dossier portant sur les travaux de mise en sécurité de l'intersection de la rue Malagoutte, du chemin des Châtaigniers et de la RD7.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 39 670.50 € HT soit 47 604.60 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de solliciter l'aide financière du Département du Rhône au titre des amendes de police 2026 dans le cadre du dossier portant sur les travaux de mise en sécurité de l'intersection de la rue Malagoutte, du chemin des Châtaigniers et de la RD7 dont le montant prévisionnel s'élève à 39 670.50 € HT soit 47 604.60 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

Délibération n°2026-40

Subventions aux associations 2026.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Laura JOURNET, 1^{ère} adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VOTE** l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026, comme suit :
- Association de fonctionnement de la bibliothèque 1 000 €
- Cinéma itinérant des Monts du Lyonnais 1 033 €
- Les amis de Saint-Martin 1 000 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au compte 65748 (chap.65 – dépenses de fonctionnement) du budget primitif 2026 – budget principal.

ADMINISTRATION GENERALE

Règlementation du stationnement suite à la démolition du bâti en bordure du parking de la place du 19 mars.

L'étude de ce point est reportée à la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2026 dans l'attente d'éléments juridiques complémentaires.

Délibération n°2026-41

Recensement de la population 2027 – Désignation d'un coordonnateur communal et d'un élu référent.

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, relative à l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Considérant que la commune de Montrottier fait partie des communes qui seront recensées en 2027, et qu'elle doit, à ce titre, mettre en place l'organisation nécessaire à la réalisation de cette mission d'intérêt général,

Considérant que le bon déroulement de cette opération repose notamment sur la désignation d'un coordonnateur communal et d'un élu référent,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement général de la population se déroulera du jeudi 21 janvier 2027 au samedi 20 février 2027.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette opération en lien avec l'INSEE, il est proposé au Conseil municipal de désigner **un coordonnateur communal** qui sera formé et aura pour missions de :

- Préparer et mettre en œuvre localement l'enquête de recensement,
- Assurer le suivi de la collecte en lien avec l'INSEE,
- Coordonner et encadrer quotidiennement les agents recenseurs durant la période de collecte,
- Veiller au respect du calendrier et des consignes transmises par l'INSEE.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de désigner Mme Sylvie LOTTI, agent communal, en qualité de coordonnateur communal au titre du recensement 2027 qui bénéficiera, afin de pouvoir effectuer cette mission, d'une décharge partielle de ses activités et conservera sa rémunération habituelle.

Il est également proposé au Conseil municipal de désigner un **élu référent** pour le recensement 2027 qui accompagnera le coordonnateur communal dans cette démarche.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE** Mme Sylvie LOTTI, agent communal, en qualité de coordonnateur communal au titre du recensement 2027,
- **DIT** qu'afin de pouvoir effectuer cette mission, Mme Sylvie LOTTI bénéficiera d'une décharge partielle de ses activités et conservera sa rémunération habituelle,
- **DESIGNE** M. Bernard CHAVEROT, conseiller municipal, en qualité d'élu référent pour le recensement 2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre les présentes désignations à l'INSEE et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des missions susvisées.

Délibération n°2026-42
Désignation d'un correspondant défense.

Le Conseil municipal a procédé à la désignation de M. Jean-François POISSON, Maire de Montrottier, en tant que correspondant défense de la commune de Montrottier, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération n°2026-43
Désignation d'un correspondant incendie et secours.

Le Conseil municipal a procédé à la désignation de M. Bernard BOULOCHER, 4^{ème} adjoint au Maire, en tant que correspondant incendie et secours de la commune de Montrottier, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération n°2026-44
Désignation d'un référent sécurité routière.

Le Conseil municipal a procédé à la désignation de M. Bernard BOULOCHER, 4^{ème} adjoint au Maire, en tant que référent sécurité routière de la commune de Montrottier, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

INTERCOMMUNALITE

Délibération n°2026-45
Communauté de Communes des Monts du Lyonnais - convention de partenariat 2026 – Financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'existence du dispositif de lutte contre la grêle mis en place depuis le 1^{er} mai 2019, l'association PARAGRELE 69 ayant été créée pour en assurer le fonctionnement.

Pour 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), réuni en date du 12 mai 2026, a approuvé la participation financière suivante :

- 0.43 € par habitant pris en charge par la CCMDL soit 13 244.43 €,
- 0.37 € par habitant pris en charge par les communes membres soit 11 396.37 € au total et 518.00 € pour la commune de Montrottier.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2026 avec la CCMDL au titre du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de verser à la CCMDL la somme de 518.00 € au titre de l'année 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Adjonction à l'ordre du jour - délibération

Délibération n°2026-46

Désignation des délégués au groupement des 4 cantons.

Le Conseil municipal a procédé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, aux désignations suivantes :

- **En qualité de délégué titulaire :**
 - M. Jean-Cyrille BURDET.
- **En qualité de délégués suppléants :**
 - Mme Marie ORINEL.
 - Mme Laura JOURNET.

POINTS D'INFORMATION

➤ **État d'avancement des travaux en cours sur la commune.**

- ✓ **Commission municipale « Voirie et ordures ménagères »**
Rapporteur : M. Bernard BOULOCHER, 4^{ème} adjoint au Maire

- ❖ Les travaux d'épavage de printemps sont terminés,
- ❖ Le tracé du cheminement piéton de la rue du Stade sera repris le 12 juin,
- ❖ La programmation du PATA a été planifiée avec la CCMDL.

➤ **État des lieux sur les travaux des commissions municipales, intercommunales et les activités des syndicats.**

- ✓ **Commission municipale « Vie scolaire et périscolaire »**
Rapporteur : Mme Myriam RAYNARD, 3^{ème} adjointe au Maire

- ❖ Le 3^{ème} conseil d'école de l'année scolaire 2025-2026 a eu lieu ce jeudi 11 juin. L'école publique comptait 113 élèves scolarisés en cette fin d'année. La prévision pour la prochaine rentrée scolaire est de 116 élèves.

- ✓ **Commission intercommunale « Gestion des Déchets »**
Rapporteur : Jean-François POISSON, Maire

- ❖ La qualité du tri notamment concernant les déchets collectés dans les bacs jaunes s'est nettement détériorée en 2025.

- ✓ **Activités des syndicats « SIVOS du Collège de Sainte-Foy-l'Argentière »**
Rapporteur : Mme Elodie GARIN, conseillère municipale et déléguée au SIVOS

- ❖ La fermeture d'une classe de 3^{ème} était prévue initialement. Finalement, elle reste ouverte.
 - ❖ Ouverture d'une nouvelle classe de 6^{ème}.
-

✓ *Conférence des Maires du 9 juin 2026*
Rapporteur : Jean-François POISSON, Maire

- ❖ La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est actuellement en cours et devrait se déployer jusqu'à fin 2028. A l'issue, une réflexion sur un éventuel Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pourrait être engagée.
- ❖ L'édition 2027 de l'ultra-trail des coursières se déroulera les 7 et 8 mai. Un nouveau parcours de « 100 miles », 163 kilomètres plus précisément sera inauguré lors de cette édition. Les coureurs passeront par Montrottier à la Croix du Fol et par Albigny.

QUESTIONS DIVERSES

M. Maël TOULY, conseiller municipal, souhaite informer le Conseil municipal que la Société d'exploitation coopérative des abattoirs de Tarare (SECAT), délégataire historique de l'abattoir de Saint-Romain-de-Popey, a été placée en redressement judiciaire, en décembre 2025, par le tribunal de commerce de Villefranche-Tarare.

Une nouvelle société coopérative a commencé à prendre corps le 5 mai dernier. Face à la mobilisation d'une centaine d'éleveurs, bouchers et représentants de collectivités, un maintien de l'activité de la SECAT a été prononcé le 7 mai prorogé depuis jusqu'au 9 juillet, date d'examen d'une offre de reprise par le tribunal de commerce de Villefranche.

Le 1^{er} juin, une assemblée générale a permis de choisir le format de **société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Viaterly** (Viandes des terroirs du Rhône et de la métropole de Lyon) avec une gouvernance partagée entre salariés, usagers, collectivités, chambres consulaires et soutiens et bienfaiteurs.

Son capital social prévisionnel est de 270 000 €, soit 2 700 parts à 100 € la part. A ce jour, 191 000 € ont déjà été déposés, le Département du Rhône devant acquérir 500 parts supplémentaire pour un montant de 50 000 €.

Faisant suite aux échanges en séance, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la question d'une prise de participation financière au capital de la société sera étudiée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h07.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 9 juillet 2026 à 19h30.

Le 29/06/2026,

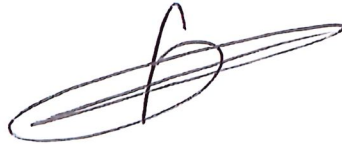
Le Maire,

Jean-François POISSON



La secrétaire de séance,

Elodie GARIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' and 'G' intertwined.

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIL. 2026

Affiché le : 10 JUIL. 2026

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2026

Registre des observations

Annexé au Procès-Verbal

Néant

Le Maire de Montrottier,
Jean-François POISSON.



